

Descriptif produit

Le contrat Expositions culturelles by Hiscox protège les objets d'art ou de collection qui vous sont confiés ou qui vous appartiennent : peintures, sculptures, photos, installations, mobilier ancien ou design, mais aussi gravures, dessins, horlogerie, armes, orfèvrerie, objets de décoration, etc.

Expositions culturelles by Hiscox est un contrat « **Tous risques sauf** », où tout ce qui n'est pas exclu est couvert pour plus de simplicité, avec des garanties complètes et une couverture à une adresse donnée dans le monde entier. Chaque police est réalisée sur mesure, adaptées à chaque cas.

Cibles

✓ Ce contrat est destiné aux musées publics ou privés, aux collectivités publiques dans le cadre des appels d'offres et aux centres d'art qui exposent leurs propres œuvres ou des œuvres qui leur sont confiées par des prêteurs, de façon permanente ou ponctuelle.

✗ Ce contrat ne couvre pas les expositions de bijoux, de pierres précieuses et les expositions qui se déroulent dans des pays à risques.

Principales garanties

- **Garanties des biens d'une collection permanente ou temporaire**
Hiscox garantit les biens d'une collection permanente ou temporaire, qui vous appartiennent ou qui vous sont confiés, en séjour à une ou plusieurs adresses.
- **Garanties « Tous risques sauf »**
Hiscox indemnise notamment en cas de perte, incendie, dégât des eaux, casse, dommage accidentels et vol même sans effraction durant les heures de fermeture.
- **Garantie en cours de transports**
Hiscox assure les biens selon la formule dite « clou à clou ».
- **Garanties en valeur agréée**
Les valeurs des œuvres d'art sont agréées selon les listes fournies par l'assuré pour l'exposition garantie. Il est également possible de souscrire les garanties en valeur déclarée, avec un maximum par objet.
- **Choix du restaurateur laissé au prêteur**
La restauration d'une œuvre d'art sinistrée peut être effectuée selon la volonté du prêteur, c'est-à-dire dans le pays et par le restaurateur de son choix, après accord de l'expert et de Hiscox.

Avantages

- Un contrat qui s'adapte facilement à vos besoins
Hiscox vous offre la possibilité de souscrire à un contrat « à aliments », qui garantit toutes les expositions de la période d'assurance avec une régularisation unique en fin d'exercice. Par exemple, grâce à ce contrat « à aliments », un musée doit simplement déclarer ses expositions au cours de l'année et n'aura plus qu'à régler le montant de sa prime, définie à l'avance, en fin d'année.
- Une philosophie reconnue en matière de gestion des sinistres
Hiscox a fondé sa réputation sur sa rapidité d'intervention et la qualité de sa gestion des sinistres. Nous partons du principe qu'une réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en la défaveur de nos assurés. Si le sinistre est dû, nous le payons. C'est notre philosophie et notre métier.
- Un réseau d'experts et de restaurateurs
Hiscox met à votre disposition un réseau d'experts et de restaurateurs spécialisés en œuvre d'art capables d'intervenir au plus vite en cas de sinistre. Ce sont des experts indépendants sélectionnés rigoureusement et respectant la charte de qualité imposée par Hiscox.

Pourquoi souscrire ?

- Près de 50 ans d'expérience
Groupe international coté à la bourse de Londres et assureur de référence pour les plus grands musées, galeries et collectionneurs français et européens, Hiscox bénéficie d'une expérience et d'une connaissance uniques des problématiques liées aux œuvres d'art et aux patrimoines d'exception depuis près de 50 ans.
- Assureur reconnu comme leader sur le marché des assurances d'objets d'art
Hiscox vous offre une connaissance approfondie du monde de l'art français et international, des collectionneurs, des galeristes, des artistes, afin de vous offrir un contrat sur mesure.

Ce document est un résumé non exhaustif de notre offre d'assurance Expositions culturelles by Hiscox.
Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.